



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

1

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTRE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE

SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION
DU BACKBONE NATIONAL - SOGEB

TERMES DE REFERENCES

**Recrutement d'un cabinet spécialisé dans le domaine des télécoms pour
l'élaboration de catalogue de prix et la mise en place d'une comptabilité
Analytique pour le compte de SOGEB.**

Novembre 2023

Reference: N0 019 / MPTEN / CAB / SOGEB / 2023

Pays	Guinée
Ville/Localité	Conakry – Commune Ratoma -Cimenterie
Projet	Comptabilité Analytique/Catalogue de prix
Référence:	N0 019 / MPTEN / CAB / SOGEB / 2023
Date limite de réception	2023 au Siège de la Cimenterie
Source de financement	Fonds propres
Acheteur	SOGEB SA



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

2

1. COTEXTE ET JUSTIFICATION :

La **SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL**, en abrégé « **SOGEB – SA** », est une Société Anonyme Publique de gestion du patrimoine des Télécommunications, des technologies de l'Information et de la Communication, avec Conseil d'Administration au capital social de 50.000.000.000GNF, dont le siège social est situé à l'immeuble SOGEB, Quartier Sonfonia - Centre Emetteur, Commune de Ratoma, BP 6910 Conakry, Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro N° RCCM/GC-KAL/058.869A/2015, site web : www.sogeb.net.gn, représentée par son Directeur Général, Monsieur Mohamed KOUROUMA.

Le Backbone National est une infrastructure de télécommunications/TIC et numérique moderne, à fibre optique, construite et déployée sur une distance de 4.352 Kilomètres, et à travers soixante (62) sites, dans huit (08) gouvernorats et trente-trois (33) préfectures à l'échelle du territoire national.

La SOGEB est dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion sous la tutelle du Ministère des Postes, des télécommunications et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Economie et des Finances.

2. CONTEXTE :

Dans le cadre de la mise en place de la comptabilité analytique au niveau de la SOGEB conformément à l'article 16 3 1 du cahier des charges général. Par courrier N°0369/ARPT/DG/DGA/DEP/2023 en date du 13 Juillet 2023 il a été transmis à la SOGEB, par l'ARPT, les décisions relatives aux méthodes de comptabilisation des coûts .

C'est dans ce cadre que la SOGEB établit les présents Termes de Références pour le recrutement d'un Cabinet d'expertise comptable indépendant (la connaissance des TIC est un atout) chargé de mettre en place une comptabilité analytique, conformément aux procédures et règles d'appel d'offres en vigueur en République de Guinée.

La Société de Gestion d'Exploitation du Backbone National (SOGEB) procède, conformément à la loi, à une consultation à travers un Avis à Manifestation d'Intérêt destiné aux Cabinets d'expertise comptable légalement établies en République de Guinée, en règle avec l'administration, notamment fiscale et judiciaire.

A cet effet, la SOGEB les invite, par le présent, à soumettre leurs offres conformément aux spécifications et critères mentionnés dans ce dossier pour la fourniture d'un service de qualité.



3. NATURE ET ETENDUE DE LA MISSION :

3.1- Objectif général

De façon générale, cet appel à candidature a pour objet la mise en place d'une comptabilité analytique au sein de la SOGEB dotée d'un outil d'analyse pertinent de gestion.

3.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- a) Déterminer des besoins en comptabilité analytique
- b) Déterminer les structures de la comptabilité analytique
- c) Définir les unités d'œuvres
- d) Codifier les données de bases
- e) Permettre le calcul des coûts des différentes fonctions assumées
- f) Définir les bases d'évaluation de certains éléments du bilan
- g) Etablir des prévisions des charges et des produits
- h) Proposer des comptes analytiques
- i) Proposer des pourcentages de ventilation des charges par section
- j) Paramétrer la comptabilité analytique dans le logiciel Sage
- k) Créer des modèles de grille pour chacune des charges et des produits analytiques
- l) Former et transférer son savoir-faire aux utilisateurs

3.3 Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission sont principalement :

- a) Le rapport du diagnostic ressortant l'état du système d'information comptable et financière et les pistes de mise en place d'outils de gestion et de pilotage ;
- b) Le manuel de présentation du modèle conceptuel et méthodologique de comptabilité analytique avec des indicateurs pertinents de gestion ;
- c) Le manuel de présentation du système optimisé de collecte de données statistiques fiables ;
- d) Le manuel de présentation du système de reporting optimisé et des états analytiques de gestion et de pilotage ;
- e) Le paramétrage effectif de la comptabilité analytique dans le logiciel Sage
- f) Le plan comptable analytique dans le logiciel Sage de la SOGEB disponible
- g) Les modèles de grilles pour chacune des charges et produits identifiés disponibles
- h) Le rapport de test de la fonctionnalité de la comptabilité analytique
- i) Le planning de mise en place, d'application, de suivi et d'évaluation de l'ensemble du système
- j) Le rapport de formation et du transfert du savoir-faire aux utilisateurs.



4. METHODOLOGIE :

Le cabinet fournira un descriptif de la conception, de la méthodologie et du plan de travail proposés pour exécuter la mission sur les sujets suivants : l'approche technique et la méthodologie, le plan de travail, l'organisation et les affectations du personnel. Le plan de travail doit être conforme au calendrier de travail qui indiquera sous forme de graphique à barre le calendrier de chacune des activités. Ce descriptif ne doit normalement pas dépasser 10 pages, y compris les graphiques, diagrammes, commentaires et suggestions sur les Termes de référence, le cas échéant.

5. ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DU CABINET :

Le cabinet a pour mission d'assurer la mise en place d'un système de comptabilité analytique à la SOGEB.

De façon spécifique, ses tâches sont décrites comme suit :

5.1 Diagnostic et étapes de mise en place de la comptabilité Analytique

Le cabinet est tenu de réaliser le diagnostic conformément aux textes et règlements régissant la SOGEB, aux normes comptables nationales en la matière. Ce diagnostic comprendra par ailleurs des tests et des procédures que le cabinet jugera nécessaires au regard des circonstances.

Lors de l'examen, une attention particulière devra être accordée aux points suivants :

La compréhension, l'appréciation et l'évaluation des systèmes et procédures comptables et des activités de la SOGEB ;

Les insuffisances décelées dans le traitement des questions comptables et comportant des risques pour l'institution.

Ainsi, il doit avant tout effectuer une analyse des besoins de la SOGEB en informations de gestion et procéder à un classement de ces informations.

5.2 Organisation de la comptabilité analytique

Le cabinet doit alors pouvoir décomposer les informations obtenues en trois catégories :

- la détermination des coûts des services ou des produits proposés par la SOGEB
- la détermination d'information permettant une meilleure maîtrise des conditions internes d'exploitation de la SOGEB, par une meilleure connaissance de coût de chaque étape du processus de production (coût par activité, par fonction)
- l'obtention d'informations internes à la SOGEB à caractère économique ou financier sous forme d'une base de données permettant d'effectuer diverses études dans une optique



décisionnelle ou prévisionnelle (détermination des mesures de performance, choix des investissements, politique de développement...)

Il est chargé de conduire le processus de détermination des structures de la comptabilité analytique de la SOGEB au niveau d'une diversité :

- Le champ d'application des coûts par fonction (fonction administration, fonction approvisionnement, fonction distribution, fonction technique, fonction commerciale...), coûts par produits (produits et services ...), coûts par activité d'exploitation (stockage, commercialisation, transport...), coût par centre de responsabilité (sur la base de l'organigramme de la SOGEB)
- Le contenu des coûts : coûts réels, coûts complets économiques, coûts partiels
- Le moment de calcul des coûts : coûts constatés (ou coûts réels), coûts préétablis.

Il est tenu de procéder à l'organisation de la comptabilité analytique en paramétrant la base de données Sage, en proposant et créant un plan comptable analytique dans la base de données Sage, en créant les modèles de grilles pour chacune des charges et produits identifiés dans la base de données Sage, et effectuer des tests pour s'assurer du bon fonctionnement de la comptabilité analytique.

Il doit élaborer un plan de mise en application et de suivi du nouveau système analytique élaboré pour la SOGEB.

5.3 Formation et transfert de Compétence

Le cabinet est tenu, à la fin des tests de bon fonctionnement effectués, de procéder à la formation, au transfert du savoir-faire aux utilisateurs.

La formation doit porter sur :

- l'utilisation de la comptabilité analytique en module Sage,
- la mise au point des méthodes et procédures
- l'exploitation des résultats

5.3.1 L'utilisation de la comptabilité analytique en module Sage :

- La formation portera sur le paramétrage de la comptabilité analytique dans le logiciel Sage
- la création des comptes analytiques, de modèles de grille pour les charges et les produits, la saisie si nécessaire, édition des états analytiques conduisant à la rentabilité interne, le rapprochement du résultat issu de la comptabilité analytique avec la comptabilité générale.

5.3.2 La mise au point des méthodes et procédures

Le cabinet doit former les responsables de la comptabilité analytiques sur la mise au point et l'amélioration des méthodes et procédures propres à la tenue de cette comptabilité analytique. En particulier, il doit former sur "comment" :

- définir les données statistiques à recueillir et les documents à utiliser (fiches de d'approvisionnement, fiche de relevé de temps, statistiques de ventes.....)



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

6

- définir les types de coûts à déterminer et les éléments nécessaires au calcul de ces coûts (détermination des clés de répartition, prise en compte des nouveaux besoins exprimés par la direction et élimination des informations ne répondant plus aux besoins....)
- réviser et améliorer, si nécessaire, les procédures et les méthodes comptables liées à la détermination des coûts et comment veiller au respect des délais et des périodicités préalablement définis.

5.3.3- Sur l'exploitation des résultats

Le cabinet doit former les responsables de la comptabilité analytique sur l'interprétation des informations issues de cette comptabilité afin de transmettre ces informations aux responsables concernés. L'interprétation doit pouvoir prendre en compte tous les éléments internes et externes qui ont pu avoir l'incidence sur les résultats analytiques: évolution des prix, modification dans les méthodes d'évaluation, ou dans les méthodes de gestion, détérioration ou amélioration de l'environnement économique...

Il doit également former ces responsables à effectuer des études spécifiques sur la base d'informations issues de cette comptabilité:

- étude de rentabilité d'un équipement, d'un projet, d'une activité
- présentation synthétique de données analytiques destinées éventuellement à des organismes extérieurs à la SOGEB: banque, partenaires ou même clients (dans le cadre des marchés publics, par exemple).

6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES DU CABINET :

Le cabinet doit disposer d'une expérience confirmée en comptabilité et de gestion des sociétés. Le cabinet doit disposer d'un domicile fiscal en Guinée. Il fournira les preuves d'exécution de marchés similaires.

Le personnel clé de la mission doit comprendre au moins :

- Un chef de mission justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience en comptabilité et/ou finance des sociétés ;
- Un expert justifiant d'au moins cinq (05) années d'expérience en matière de comptabilité et/ou finance. Il/elle signera les rapports de la mission.
- Un expert confirmé en comptabilité de gestion principalement un Auditeur ou un spécialiste en contrôle de gestion.
- Un expert en Télécommunications

7. DUREE DE LA MISSION :



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

7

La durée de la mission est estimée à deux (2) mois, y compris la durée de transmission des rapports et de suivi, soit quarante-cinq jours (45) pour la phase d'élaboration et de déploiement de la comptabilité analytique et quinze jours (15) pour la formation des utilisateurs, le suivi et l'évaluation de l'ensemble du système.

Le calendrier des travaux doit être fourni par le cabinet d'une manière claire, précise, cohérente, permettant d'exécuter la mission de façon efficace et efficiente en conformité à l'approche méthodologique proposée.

Le Cabinet doit transmettre à la SOGEB le projet de rapport final dans les cinq jours (05) jours suivant la fin de déploiement et de formation des utilisateurs. Le rapport définitif sera transmis cinq jours (05) jours suivant la date de réception des amendements apportés par la SOGEB.

8- DOSSIERS A FOURNIR

Les cabinets intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

Un dossier administratif comprenant :

- Un quitus fiscal datant de moins de 3 mois
- Une carte d'opérateur économique ou registre de commerce
- Une présentation sur l'expérience du cabinet en matière de comptabilité analytique

Une Proposition Technique : (enveloppe N°1)

- Une offre technique présentant un descriptif de la méthodologie du diagnostic et du plan de travail proposés, assorti d'un chronogramme de l'exécution du présent contrat
- Les CV des trois (3) principales personnes impliquées dans le projet incluant : L'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;
- Expériences similaires dans la mise en place de comptabilité analytique – joindre contrats et/ou attestation de bonne fin d'exécution (20 points);

Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires (enveloppe N°2)

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précisant les modalités de paiement sur base de produits/de livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les



paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en GNF.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les présents TDR et après acceptation du Directeur Général de la SOGEB.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

Méthode de sélection :

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection des consultants en accord avec les procédures définies dans le CODE DES MARCHES PUBLICS. (Sélection fondée sur la qualification des consultants-SQC)

Le Consultant le plus qualifié pour la mission et classé premier à l'issue de l'évaluation des Manifestations d'Intérêts (MI) est invité à soumettre une proposition technique et financière en vue de la négociation et l'attribution du contrat.

9. CRITERES D'EVALUATION :

Examen préliminaire / Eligibilité (OUI/NON)

Il sera basé sur l'examen du dossier administratif demandé au point 8 ci-dessus

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 70 points seront pris en considération pour l'évaluation financière.

Notation de l'offre technique (70 points)

Principaux critères de sélection

- Expériences similaires dans la mise en place de la comptabilité analytique – joindre contrats et/ou attestation de bonne fin d'exécution (20 points) ;
- Le personnel proposé et leur expertise dans l'exécution de ce projet – joindre les CV (20 points) ;
- Pertinence de la méthodologie proposée pour le diagnostic et du plan de travail proposé pour exécuter le présent projet (30 points).

Notation de l'offre financière (30 points)

Chaque offre financière recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (FM) de la manière suivante : $NF = 30 \times FM / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au cabinet dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés techniques et financiers spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- ☐ Pourcentage de l'offre technique : 70%
- ☐ Pourcentage de l'offre financière 30%.

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (NF) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = NT+NF).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée. La SOGEB ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Cabinet offrant le plus bas prix.

Présentation des offres et dépôtPrésentation de l'offre

Enveloppe N°1 : offre technique et dossier administratif

Enveloppe N°2 : offre financière

Les deux enveloppes seront placées dans une autre enveloppe avec la mention « recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de catalogues de prix et la mise en place d'une comptabilité analytique à la SOGEB »

Dépôt de l'offre

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le **15 Decmbre 2023 à 12 heures 00 minutie** sous pli fermé (dépôt) au siège de la SOGEB.



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

10

DATE ET HEURE DE SOUMISSION : 29/11/2023 à 12 h 00

SOGEB SA

Cimenterie, Commune de Ratoma

Immeuble situé au centre émetteur de la Cimenterie.

Email : amara.fofana@sogeb.net.gn

Pour toute demande de clarification ou d'information complémentaire les candidats pourront contacter le projet à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Un entretien (ou une interview) sera organisé pour les candidats pré sélectionnés sur la base de l'examen et de l'évaluation de leurs dossiers.

[Signature]
[Stamp]